



UNIVERSITÉ

Clermont Auvergne

Guide sur les risques liés aux déplacements et missions

Note sur les risques liés aux déplacements et missions

Dans le cadre des activités d'enseignement, de recherche ou administrative, le personnel de l'UCA peut être amené à partir en mission pour participer à des réunions, congrès ou effectuer des travaux sur le terrain (prélèvements d'échantillons, pose de capteurs, mesures, observations, fouilles, ...).

Quelle qu'en soit la nature, ces missions présentent systématiquement des risques. De ce fait, une évaluation des risques est nécessaire au préalable pour chaque agent afin de mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Même pour des missions semblant sans risques particuliers (réunion/congrès en France métropolitaine), il est important de bien préparer son déplacement. Par exemple selon le mode de déplacement choisi (train, voiture, avion), les risques ne seront pas les mêmes et des mesures particulières peuvent être à prendre.

Pour les missions en France Métropolitaine sans risque (colloques, réunions, congrès, formations...) :

Il n'est pas obligatoire de remplir le formulaire d'évaluation des risques en mission mais vous devez tenir compte des conseils de prudence énoncer ci-dessous :

Conseils pour les déplacements en voiture :

- Ne pas prendre la route si fatigue
- Pause toutes les 2 heures / se relayer au volant
- Ne pas consommer de substances psycho-active (alcool, drogues, certains médicaments, ...)
- Entretien régulier du véhicule
- Contrôle visuel du véhicule avant chaque départ (pneumatique, niveaux, gilet jaune, ...)
- Planifier le trajet avant le départ
- Ne pas hésiter à reporter la mission si les conditions climatiques sont défavorables (vigilance météo...)

Pour les missions sur le terrain en France et les missions à l'étranger et DOM/TOM

Il est **impératif** d'effectuer une évaluation approfondie des risques. En effet, les conséquences d'un incident ou accident sur le terrain peuvent être graves du fait de l'éloignement des infrastructures de secours et de l'isolement.

Pour cela, vous pouvez vous faire aider de l'assistant de prévention de votre structure ou du Service Prévention des Risques pour vous aider à évaluer les risques.

Le formulaire d'évaluation des risques en mission permet de faire une première « évaluation des risques avant départ en mission ». Il est impératif de compléter cette rubrique et d'indiquer les mesures de prévention. Vous devrez joindre le résultat du formulaire dans la rubrique complément de votre ordre de mission sur Notilus.

Le formulaire est accessible à partir du lien suivant :

<https://forms.office.com/e/eDLajjMLWf> ou en scannant le QR code ci-contre :

Fiche de risque en mission



En fonction des risques, des trousse de secours terrains sont disponibles auprès du Service Prévention des Risques (spr@uca.fr), du Service Santé au Travail (santeautravail@uca.fr) ou directement dans votre unité de travail.

Notamment dans le cas des missions sur le terrain, avant son départ, l'agent doit prendre rendez-vous au moins 2 mois à l'avance auprès du Service de Santé au Travail si :

- il n'a pas bénéficié d'une visite médicale de moins de 5 ans, ou
- la mission se déroule dans un pays à risque sanitaire, ou
- la mission comporte des risques différents de ceux rencontrés au poste de travail habituel.

Pour plus d'information sur le risque sanitaire, vous pouvez consulter la documentation élaborée par le CNRS, l'Irstea, le MNHN et l'IRD sur l'intranet du Service Prévention des Risques et les sites internet :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> et

<https://www.pasteur-lille.fr/vaccinations-voyages/>

En cas de missions à l'étranger, il faut s'assurer auprès de la DAJI que le contrat d'assistance rapatriement contracté par l'université comprend bien le pays de destination.

De même, il est nécessaire que l'agent s'inscrive sur la plateforme Ariane. Cela permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ainsi, vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie, vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination et la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin

Vous trouverez ci-joint des exemples de situation de travail qui peuvent exister sur le terrain, avec des risques associés possibles et les moyens de prévention pouvant être mis en œuvre.

Il est rappelé que la structure qui envoie son personnel en mission a la responsabilité de fournir les équipements de travail et les équipements de protection nécessaires.

Dans tous les cas, le travail isolé lors d'une mission sur le terrain est interdit.

Les Service Prévention des Risques et le Service de Santé au Travail se tiennent à votre disposition.

EXEMPLES DE SITUATIONS DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN OU A L'ETRANGER POUVANT PRESENTER DES RISQUES OU DANGERS

(liste non exhaustive)

Dans tous les cas, prendre contact avec le Service de Santé au Travail pour remplir le questionnaire mission ; celui-ci permettra d'évaluer si une visite médicale est nécessaire

SITUATION DE TRAVAIL	RISQUES OU DANGERS POUVANT ETRE ASSOCIES	MOYENS DE PREVENTION POSSIBLES
Pays étranger	Risques géopolitiques (conflits, ...) Situation sanitaire Qualité des Transports Mauvaise connaissance du terrain	Prophylaxie vaccinale et/ou médicamenteuse ; répulsif anti moustiques S'informer de la situation et des précautions à prendre auprès du ministère des affaires étrangères Inscription sur le site ARIANE Disposer d'une assistance rapatriement Disposer d'un guide connaissant le terrain
Trajet de longue durée en position immobile (avion, ...)	Décompensation pathologique sous jacente (phlébite, ...) Décalage horaire	Bas de contention, bonne hydratation, marcher pendant le vol, pas de tabac, ...
Travail sur le terrain : - Prélèvements / mesures en milieu volcanique ou prospection géologique - Travail en milieu froid / humide / chaud - Mission en altitude	Intoxications par gaz toxique Brûlures Projection d'un éclat de roche dans les yeux Chutes de pierre Manutention Traumatismes (entorse, fractures, ...) Humidité Hypothermie, coup de chaleur Mal des Montagnes (travail en altitude) UV Piqûres (moustiques, tiques, serpent, ...) Avalanches	Masques à gaz, détecteur de gaz toxiques Vêtements adaptés aux conditions climatiques, chaussures et gants adaptés (chaleur, terrain, humidité ...) Casques, lunettes de protection contre les projections Présence de Sauveteur Secouriste du Travail + trousse de secours adaptées Hydratation avec boissons chaudes ou fraîches Ascension progressive, secouristes, plan d'évacuation Lunettes de protection solaire minimum UV3 + protection solaire de la peau Répulsif anti moustiques Dispositif ARVA (Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanches)
Prélèvement / mesures en milieu aquatique	Noyade UV Risque infectieux (leptospirose)	Vérification des embarcations Port du gilet de sauvetage Lunettes minimum UV3 + protection de la peau

SITUATION DE TRAVAIL	RISQUES OU DANGERS POUVANT ETRE ASSOCIES	MOYENS DE PREVENTION POSSIBLES
Déplacement routier	Conduite en état de fatigue (notamment après une journée de travail sur le terrain) Mauvais état du véhicule Route glissante	Ne pas prendre la route si fatigue Pause toutes les 2 heures Ne pas consommer de substances psycho-active (alcool, drogues, certains médicaments ...) Entretien régulier du véhicule Contrôle visuel du véhicule avant chaque départ (pneumatique, niveaux, ...), Formation à la conduite sur route glissante (neige, verglas)
Travail en hauteur	Chutes	Formation Port du casque Harnais / baudrier + corde Chaussures adaptées
Travaux de tranchée, fouilles archéologiques	Chocs avec engins de chantier Écrasement Eboulement/ ensevelissement Chute Contact avec des canalisations enterrées ou aériennes (électriques, fluides)	Périmètre de sécurité Port des équipements de protection (casques, chaussures de sécurité, gants, ...) Étayage / taluter les tranchés Demander l'emplacement et la nature des canalisations souterraines / aériennes
Prospection aérienne (avion, hélicoptère, montgolfière, ...)	Crash	Pilotage par un professionnel Utilisation de drone (demander l'autorisation de vol en préfecture ou DGAC)

Dans tous les cas sur le terrain :

Se déplacer et travailler impérativement au moins en binôme (**travail isolé interdit**).

Le binôme doit être constitué d'une personne ayant l'habitude du terrain.

Utiliser les équipements adaptés aux interventions à réaliser et au milieu dans lequel s'effectue la mission (casques, lunettes, chaussures, vêtements, etc).

Se munir de moyen de télécommunication (téléphone portable ou satellitaire suivant la qualité du réseau).

Prendre en compte les conditions météorologiques et si celles-ci sont trop dégradées, reporter la mission.

Établir une procédure en interne qui permette d'avoir connaissance de la localisation des agents en mission sur le terrain.

Présence de plusieurs Sauveteur Secouristes du Travail au sein de l'équipe.

Se munir d'une trousse de premier secours (se rapprocher du Service de Santé au Travail ou du Service Prévention des Risques pour bénéficier d'une trousse de secours dont le contenu a été validé par le Service Santé).

Conditions d'hébergement et de restauration adaptées au milieu (privilégier le couchage hôtels par rapport au bivouac)